

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Vente à la société PRINTERREA de toners inutilisables

N° : VA_DEC2023_640

Service :

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De la vente de toners d'impression à la société PRINTERREA, 2 boulevard de l'Industrie, 28 500 Vernouillet (SIRET 75377852100066), pour un montant estimatif de 166,67 € HT soit 200 € TTC, suite à la réforme de nombreuses imprimantes de la collectivité ne pouvant plus être utilisées

La recette correspondante sera comptabilisée au compte 775 en produit de cession.

L'enlèvement du matériel sera organisé par la société à ses frais.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 9 novembre 2023

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20230101-198764-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 14 novembre 2023